



ASSOMPTION

En raison de la fête de l'Assomption, **le mercredi 15 août** :

- **le secrétariat de la mairie sera fermé et les services techniques ne fonctionneront pas.**
- **les déchèteries de Thuir et de Trouillas seront fermées**

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 28 août.

Se faire inscrire en Mairie, au plus tard, le **vendredi 24 août avant 12h.**

CONTAINERS – RAPPEL

Après chaque passage de la benne, les containers doivent être rentrés dans les propriétés. Les maisons du centre du village ont été équipées de containers plus petits pour en faciliter le stockage.

Le nettoyage de ces containers est à la charge du propriétaire, surtout en ces jours de forte chaleur où certains dégagent des odeurs nauséabondes.

D'autre part, **si des bacs sont dégradés** : couvercles, containers ou roues cassés, n'hésitez pas à le signaler au service d'accueil de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture qui transmettra les demandes à la Communauté de Communes des Aspres.

ASSOCIATION FA SI LA LIRE

CINEMA D'ETE

La 2^{ème} séance de cinéma d'été aura lieu **le samedi 18 août à 21h30** dans la cour de l'ancienne école maternelle, avec le film « Solo : une histoire de Star Wars ».

Tarif unique : 3€.



Han et son amoureuse Qu'ra tentent de survivre dans un monde sans loi ni morale en exerçant différents larcins. Lorsqu'ils sont séparés, le jeune homme jure de tout faire pour la retrouver, même de devenir pilote. Les années passent et Han est toujours aussi arrogant, incapable d'obéir au moindre règlement. Son attitude désinvolte finit par attirer l'attention d'un capitaine et de son équipe qui l'acceptent dans leur rang. La mission est périlleuse, ce qui ne brime en rien l'ardeur de Han, dont la route croisera celle de Chewbacca et de Lando Calrissian.

SALON DE COIFFURE

Véronique SOBRAQUES informe son aimable clientèle que son salon de coiffure sera fermé du 14 août au soir jusqu'au 30 août au matin.

RENTREE SCOLAIRE

Elle aura lieu le lundi 3 septembre 2018.

Ecole élémentaire : le lundi 3 septembre au matin. Le service de cantine sera assuré.

Ecole maternelle : afin de favoriser un accueil personnalisé, la rentrée sera échelonnée selon les modalités suivantes :

- les petits (2015) seront accueillis le matin et n'auront pas classe l'après-midi,
- les moyens (2014) et les grands (2013) rentreront l'après-midi.

Le service de cantine ne sera pas prévu ce jour-là (sauf cas exceptionnels).

Rappel des horaires (école élémentaire et maternelle) : 8h45 – 12h / 13h45 - 16h30

La garderie municipale fonctionnera :

- le matin de 7h30 à 8h35
- l'après-midi de 16h30 à 18h30 (heure limite pour récupérer son enfant).

ELAGAGE DES HAIES

Depuis quelques temps, nous avons constaté que certaines plantations empiétaient sur le domaine public. Les riverains sont dans l'obligation d'élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

DIVAGATION DE CHIENS

L'attention des propriétaires de chiens est attirée sur leur devoir de garder leur animal en fermé ou de le tenir en laisse lorsqu'ils le sortent, et le cas échéant de lui mettre une muselière.

En cas d'accident bénin ou grave, leur responsabilité sera toujours engagée.

D'autre part, à plusieurs reprises, des troubles de voisinage nous ont été signalés suite aux aboiements incessants des chiens dans la journée, mais aussi la nuit, chez des particuliers.

Les administrés se réservent le droit de déposer plainte en gendarmerie.

INFORMATIONS AUX ASSOCIATIONS

Les présidents d'associations souhaitant faire paraître un article sur la reprise de leurs activités sont invités à le déposer à la Mairie **avant fin août** afin qu'il soit inséré dans le flash « Spécial Associations » du mois de septembre.

PLACE HANDICAPEE

L'usage des places de stationnement à destination des personnes handicapées ou à mobilité réduite est strictement réservé aux titulaires de la carte européenne de stationnement (CES) en cours de validité. En cas d'infraction constatée, l'automobiliste s'expose à une *amende* dont le montant correspond à celui des contraventions de 4e classe, soit 135 euros.

VOLS DANS LES JARDINS

Certaines personnes s'introduisent la nuit dans les jardins de « La Colline » pour se servir : coffres de jardin, cendriers, décorations ...

Soyez vigilants.

POMPAGE D'EAU

Des pompages excessifs d'eau sur le réseau réduisent fortement sa capacité et peuvent aboutir à des ruptures d'alimentation.

Merci d'être attentifs à votre consommation d'eau.

ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La date limite de vote aux élections des membres de la chambre d'agriculture est fixée au 31 janvier 2019. Les imprimés de demande d'inscription (électeurs individuels, groupements électeurs) peuvent être téléchargés sur le site :

- de la Préfecture :

<http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/>

- de la chambre d'agriculture :

<https://po.chambreagriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/elections-chambre-dagriculture/>

ou être retirés à la Préfecture (bureau des élections) :

- avant le 15 septembre pour les électeurs individuels,
- avant le 1^{er} octobre pour groupements professionnels agricoles.

CANICULE

Rappel des conseils de comportement afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

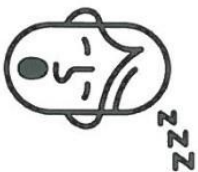
- buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif,
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (plusieurs par jour),
- mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool,
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et évitez les efforts physiques,
- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez les le soir et la nuit s'il fait plus frais),
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches,
- prévoyez le matériel nécessaire pour lutter contre la chaleur : brumisateur, ventilateur ...

Toute la population est concernée. La Mairie reste en contact avec les personnes âgées les plus vulnérables et isolées.

En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue
inhabituelle



Maux de
tête



Fièvre > 38°C



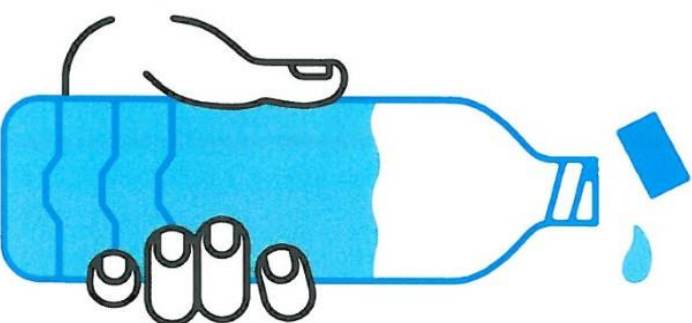
Vertiges /
Nausées



Propos
incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, **appelez le 15.**

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap,
je peux bénéficier d'un accompagnement
personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou
mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte,
j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande conseil
à mon médecin ou à mon pharmacien.